

Secrétariat général**Numéro 202-2022**

Réf. : FS/SD

Paris, le 24 novembre 2022

**DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE
DU 24 NOVEMBRE 2022**

La Commission exécutive confédérale FO, réunie ce 24 novembre, condamne avec la plus grande fermeté le projet de réduction drastique des droits des demandeurs d'emploi présenté lundi par le ministre du Travail. Le Ministre a annoncé la baisse de la durée des droits de tous les demandeurs d'emploi de 25 % en période dite « verte » correspondant à une conjoncture favorable, considérant que le système d'assurance chômage serait trop généreux et découragerait la reprise d'emploi.

Une fois de plus, les plus précaires vont être fortement impactés par cette mesure, notamment les saisonniers et les seniors. Ainsi, un demandeur d'emploi de plus de 55 ans pourra voir baisser ses droits jusqu'à 9 mois (durée d'indemnisation qui passera de 36 mois à 27 mois), et un demandeur d'emploi de moins de 53 ans pourra être impacté jusqu'à 6 mois (durée d'indemnisation de 24 mois réduite à 18 mois) !

La Commission exécutive souligne que, dans le même temps, aucun effort n'est demandé aux employeurs. Cette réforme marque l'arrêt définitif du caractère assurantiel de l'assurance chômage et du paritarisme. Toutes les restrictions introduites depuis 2018 à la négociation de la convention d'assurance chômage, cette modulation-réduction des droits étant la dernière en date, faussent la négociation.

La Commission exécutive rappelle que ce n'est pas en réduisant la durée des droits et en appauvrissant les demandeurs d'emploi, qu'on résoudra la problématique de pénurie de main d'œuvre mais bel et bien en améliorant significativement les conditions de travail des salariés, en augmentant les salaires, ainsi qu'en levant les freins périphériques à l'emploi (logement, transport, garde d'enfants...). La CE s'inquiète d'une mise en danger des personnels de Pôle emploi.

FO n'est pas dupe de la mystification avancée par le gouvernement sur le « plein emploi », qui consiste à obliger les salariés et les chômeurs à accepter des contrats de plus en plus précaires pour faire baisser les chiffres du chômage. C'est au nom du « plein emploi » et de la baisse du coût du travail que le gouvernement a annoncé sa volonté de remettre en cause la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. C'est pourquoi FO demande l'abandon de la réforme des lycées professionnels et soutient les personnels mobilisés pour son retrait.

Dans ce contexte où notre modèle social est mis à mal, où une nouvelle réforme des retraites est annoncée, où la crise inflationniste s'intensifie, portée par l'emballement des prix de l'énergie et de l'alimentation, FO tient à rappeler ses revendications en matière de salaires et de défense des régimes



Circulaire confédérale

de retraite. La Commission exécutive confirme son exigence que soit abandonné tout projet visant à repousser l'âge légal de départ à la retraite ou/et augmenter le nombre d'annuités de cotisations et à supprimer les régimes spéciaux. La commission exécutive exige, dans le secteur privé comme dans le secteur public la revalorisation des salaires et des traitements a minima au niveau de l'inflation.

Elle appelle à préparer la mobilisation de toutes et tous, salariés du privé comme du public, et à organiser des assemblées générales et réunions de salariés le plus largement et à informer sans relâche sur les projets néfastes de ce gouvernement. La Commission exécutive renouvelle son exigence que soient rétablis tous les droits et libertés syndicales, elle n'acceptera en particulier aucune remise en cause de la liberté de manifester et du droit de grève.

La Commission exécutive appelle enfin les agents de toute la fonction publique à se mobiliser massivement pour voter et faire voter FO aux élections professionnelles qui se tiennent début décembre.

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général